

Délibération n°2025-031

COMMUNE DE STEENE

Nb des Membres

En exercice Présents

15 9

Date de

Convocation Affichage

12/12/2025 12/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE STEENE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix – huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Emeline OBERT, Jean – Marie ROMMELAERE, Jean – François REBIER

Procuration : Samuel DEGEZELLE donne pouvoir à Benjamin DENOYELLE, Estelle ACHTE donne pouvoir à J.M. ROMMELAERE, Marianne DRIEUX donne pouvoir à Emeline OBERT, Jean-François LAMS donne pouvoir à Maryse DEVROE

Excusé : Mme Marie – Andrée MAHIEUX

Absent : MM Tanguy HERREMAN

Secrétaire de Séance : Maryse DEVROE

PARTICIPATION FINANCIERE 2026 AUPRES DU SIVOM DES RIVES DE L'AA ET DE LA COLME

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Par délibération en date du 15 décembre 2017, la commune de STEENE a décidé d'adhérer au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme pour l'exercice de l'unique compétence « Entretien des espaces verts dont les terrains de football, hors fleurissement » sur le territoire communal.

A ce titre, la commune est appelée à se prononcer sur sa participation aux dépenses du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme pour l'année 2026.

La part attendue de la commune s'élève à 63 867.00€

La totalité de la part, soit 63 867.00 € sera fiscalisée par le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les article L.5212-16, L5212-19 et L.5212-20,

Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Entérine le vote de la partie fiscalisée pour 63 867.00€

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans usdits. Ont signé au registre les membres présents et représentés.
Pour extrait certifié conforme par Monsieur le Maire.

Acte certifié exécutoire après
dépôt en Sous-Prefecture

Le 19/12/2025

et publication,

Le 19/12/2025

ou notification

Du

Nombre de suffrages exprimés :

Votes pour : 13

Votes contre : 0

Abstention : 0